

222C2431
AV1356

2 novembre 2022

Déclaration des achats et des ventes effectués pendant une offre publique¹
(article 231-46 du règlement général)

Déclaration d'intention (article 231-47 du règlement général)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT,
LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

MANUTAN INTERNATIONAL

(Euronext Paris)

Opérateur	Nature et date de l'opération	Titres concernés	Cours (€)	Nombre total de titres possédés à l'issue de la transaction
Amiral Gestion*	achat le 28/10/2022	2 610 actions code FR0000032302	101,25	405 406 actions et 314 453 droits de vote**

* Contrôlée par M. Julien Lepage.

** Il est précisé que la société Amiral Gestion gère par délégation 90 953 actions MANUTAN INTERNATIONAL pour le compte de fonds qui ont conservé l'exercice des droits de vote.

La société Amiral Gestion a effectué la déclaration d'intention suivante :

« L'acquisition des titres de la société MANUTAN INTERNATIONAL par la société Amiral Gestion s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société MANUTAN INTERNATIONAL ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. La société Amiral Gestion n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société MANUTAN INTERNATIONAL ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance. Nous envisageons de poursuivre nos acquisitions. Par ailleurs, nous souhaitons apporter nos titres à l'offre. »

¹ Période de préoffre (D&I 222C2406 du 26 octobre 2022).